

Actualités internationales

RAPPORT MONDIAL DE L'ONU ALERTE SUR DES INVESTISSEMENTS TRÈS EN DEÇÀ DES ENJEUX!

Pour atteindre l'Objectif numéro six du Programme de développement durable de l'ONU à l'horizon 2030, les investissements en capital dans les infrastructures d'eau et d'assainissement doivent atteindre 114 milliards de dollars, soit trois fois le niveau actuel, révèle le Rapport mondial de l'ONU sur la mise en valeur des ressources en eau. Le rapport annuel publié à l'occasion de la journée mondiale de l'eau, démontre qu'investir dans la gestion des ressources en eau et les services d'approvisionnement contribue à limiter fortement les émissions de CO₂ et ainsi à réduire les risques climatiques dans le futur. Les auteurs appellent à un engagement plus concret des États pour relever ce défi.



© ONU

2 milliards de personnes ne disposent pas d'un accès à l'eau potable et 4,2 milliards sont privées de systèmes d'assainissement sûrs.

Investir dans le traitement des eaux usées. C'est l'un des messages primordiaux que le rapport mondial de l'ONU sur la mise en valeur des ressources en eau, entend faire passer aux États et aux bailleurs de fonds. Alors que le financement de la lutte contre le changement climatique a augmenté ces dernières années passant de 360 milliards de dollars en 2012 à plus de 500 milliards en 2017, seulement 11 milliards de dollars ont été consacrés à la gestion de l'eau et des eaux usées pour l'adaptation au changement climatique et 0,16 milliards de dollars à la gestion des eaux usées pour l'atténuation au changement climatique en 2016, constate le rapport. « Cela signifie concrètement que seulement 2,6 % du financement de l'action climatique en 2016 a été perçu

directement pour la gestion de l'eau, résume Richard Connor, rédacteur en chef du rapport annuel ONU-Eau, publié le 22 mars à l'occasion de la journée mondiale de l'eau. *Alors que le traitement des eaux usées exige une plus grande attention des sources traditionnelles de financement et qu'il constitue un outil puissant de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)* ». Si depuis une décennie, la nécessité de lutter contre les changements climatiques par une gestion plus rationnelle du cycle de l'eau est bien reconnue par les États, le rapport des Nations Unies alerte sur le fait qu'elle ne se traduit pas dans les faits. Les auteurs constatent une "sur-simplification" de l'approche, qui à l'inverse doit obliger à développer des projets précis dans les portefeuilles

d'actions en faveur de la gestion des ressources en eau et les services d'approvisionnement et une réelle synergie entre politiques d'adaptation et d'atténuation au changement climatique. Une telle détérioration de la situation risque d'entraver l'Objectif numéro six du Programme de développement durable de l'ONU à l'horizon 2030, qui vise à garantir l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour tous d'ici dix ans. Alors que d'ores et déjà 2,2 milliards de personnes ne disposent pas d'un accès à l'eau potable et que 4,2 milliards - soit plus de la moitié de la population mondiale - sont privées de systèmes d'assainissement sûrs, le défi est considérable. Pour la Directrice générale de l'UNESCO, Audrey Azoulay, « on aurait tort de ne voir la question de l'eau que sous l'angle d'un problème ou d'une insuffisance. Une meilleure gestion de l'eau peut appuyer les efforts visant à atténuer et à s'adapter aux effets des changements climatiques ». Le Président d'ONU-Eau et du Fonds international de développement agricole (FIDA), Gilbert Houngbo, estime pour sa part que « si nous sommes vraiment déterminés à limiter l'augmentation de la température mondiale à moins de deux degrés Celsius et à réaliser les Objectifs de développement durable (ODD) pour 2030, nous devons agir immédiatement. On dispose de solutions de gestion de l'eau et du climat mieux coordonnées pour lesquelles chaque secteur de la société a son rôle à jouer. On ne peut plus se permettre d'attendre ».

CHANGEMENTS CLIMATIQUES: UNE MENACE SUR LA DISPONIBILITÉ DE L'EAU

L'augmentation de la température de l'eau, la diminution de l'oxygène dissous entraîneront la diminution de la capacité auto-épuratoire des masses d'eau et affecteront ainsi la qualité de l'eau : risques accrus de pollution de l'eau, contamination pathogène causés par les inondations ou par des concentrations plus élevées de polluants pendant les périodes de sécheresse. Outre l'impact sur la production alimentaire, les effets sur la santé, aux pertes économiques et aux déplacements de population - risquent, par conséquent, d'être considérables. De nombreux écosystèmes, en



Olentica

O D E U R S & C O V

Olentica est un acteur incontournable dans le domaine de la métrologie des odeurs et des composés organiques volatils (COV). Depuis 2011, ont été privilégiés un abord global des problématiques rencontrées, associé à une capacité d'innovation en rapport avec son lien avec l'École des Mines d'Alès.



Les prestations proposées par Olentica relèvent de différents objectifs : des besoins réglementaires à réaliser stricto sensu, des besoins analytiques spécifiques, des missions d'audit et diagnostic, jusqu'aux études de recherche et développement.

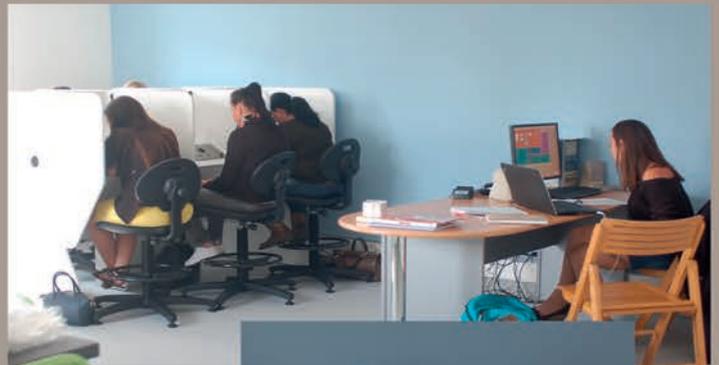


www.olentica.fr

Olentica s'adresse tout autant aux industriels qu'aux collectivités, qu'ils soient de taille mondiale ou locale sur des problématiques de pollution de l'atmosphère ou de l'air intérieur.



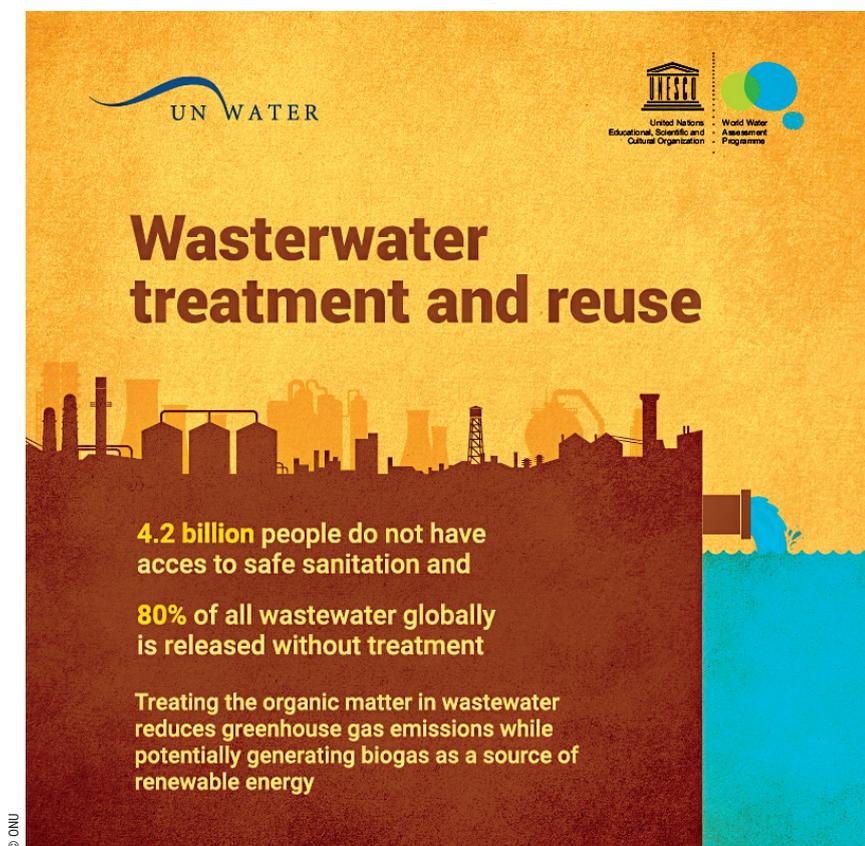
Ces missions sont conduites soit à l'aide d'outils développés en interne, avec les outils de fournisseurs reconnus pour leur expérience.



Olentica a la capacité d'intervenir dans le monde entier, là où son expertise est reconnue et réclamée. Ainsi, Olentica a su conduire des missions sur toute la France, ses pays limitrophes, mais aussi en Afrique du nord, en Asie du sud-est et en Amérique du sud.



contact@olentica.fr



80 % des eaux usées sont rejetées sans traitement à travers le monde. Du fait de la décomposition de la matière organique qu'elles contiennent, les eaux usées non traitées sont une importante source de méthane, un puissant gaz à effet de serre.

particulier les forêts et les zones humides, sont également menacés, réduisant la biodiversité. L'approvisionnement en eau sera affecté, non seulement pour l'agriculture - qui absorbe 69 % des prélèvements d'eau douce -, ainsi que pour l'industrie et la production d'énergie. Une grande partie des effets des changements climatiques sur la ressource en eau se manifesterà dans les zones tropicales, où se trouve la plupart des pays en développement, avec des conséquences potentiellement apocalyptiques pour les petits États insulaires dont certains seront probablement rayés de la carte. Les régions montagneuses et septentrionales sont aussi particulièrement vulnérables aux changements climatiques, alors que les glaciers et les neiges éternelles fondent presque partout dans le monde. Les auteurs reconnaissent toutefois qu'un certain nombre d'incertitudes demeurent, particulièrement à l'échelon local et s'agissant de la variabilité de l'évolution des précipitations selon les saisons.

Face aux menaces, le rapport met en avant les deux stratégies

complémentaires à mettre en œuvre, l'adaptation et l'atténuation :

- L'adaptation englobe une combinaison d'options naturelles, techniques et technologiques, ainsi que des mesures sociales et institutionnelles pour atténuer les dommages et exploiter les quelques conséquences positives des changements climatiques. Elle est susceptible d'avoir des retombées favorables très rapides, principalement au niveau local.
- L'atténuation comprend les interventions humaines nécessaires pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) tout en exploitant les puits de carbone afin de diminuer la quantité de CO₂ et autres GES présente dans l'atmosphère. Elle concernera de vastes zones géographiques mais avec des effets dont la montée en puissance pourra s'étaler sur des décennies. Or, les possibilités d'atténuation en matière de gestion de l'eau restent notoirement méconnues.

TRAITER PLUS ET TRAITER MIEUX

Ainsi, le traitement des eaux usées

Nominations

MTES – CGEDD : Florence Mace, a été nommée sous-directrice des affaires générales, au sein du Commissariat général au développement durable, à l'administration centrale du ministère de la transition écologique et solidaire, pour une durée d'un an, à compter du 14 avril 2020.

DRAAF Occitanie : Florent Guhl (ICPEF), est nommé directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Occitanie, pour une durée de quatre ans, à compter du 1^{er} avril 2020.

DRAAF Nouvelle Aquitaine : Benoît Lavigne (IGPEF), est nommé directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle-Aquitaine, pour une durée de 4 ans.

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation : Isabelle Chmitelin est nommée directrice générale de l'enseignement et de la recherche au ministère de l'agriculture et de l'alimentation, à compter du 18 mars 2020.

AFD : Michel Miraillet est nommé membre titulaire du conseil d'administration de l'Agence française de développement en qualité de représentant de l'État, au titre du ministre chargé de la coopération, en remplacement de Laurent Bili.

DDT de la Corrèze : Marion Saade (ICPEF), est nommée directrice départementale des territoires de la Corrèze, pour une durée de cinq ans, à compter du 6 avril 2020.

DDPP de l'Hérault : Caroline Medous, a été renouvelée pour une période de 6 mois au poste de directrice départementale de la protection des populations de l'Hérault, à compter du 1^{er} avril 2020.

DDT de la Haute Marne : Jean-Pierre Graule a été renouvelé pour une période d'un an au poste de directeur départemental des territoires de la Haute-Marne, à compter du 1^{er} avril 2020.

DDT de la Charente : Bénédicte Genin a été renouvelée pour une période d'un an au poste de directrice départementale des territoires de la Charente, à compter du 20 avril 2020.

DREAL Corse : Patricia Bruchet (IPEF), a été nommée directrice régionale adjointe de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse, pour une durée de quatre ans, à compter du 1^{er} juin 2020.

FNE : Arnaud Schwartz a succédé à Michel Dubromel à la présidence de France Nature Environnement.

RADAR L'ULTRASON EN MIEUX



436,- €
VEGAPULS C 11

Capteur de niveau 80 GHz
avec raccordement
par câble fixe (IP68)

Tous les avantages de la technologie radar :
www.vega.com/vegapuls



Nominations

DEAL de la Réunion : Ivan Martin (ICPEF), a été renouvelé dans les fonctions de directeur adjoint de l'environnement, de l'aménagement et du logement de La Réunion, pour une durée d'un an, à compter du 9 mai 2020.

DDT de l'Yonne : Manuella Ines (ICTPE), a été nommée directrice départementale adjointe des territoires de l'Yonne, pour une durée de cinq ans, à compter du 1^{er} mai 2020.

CNRS : Bettina Laville a été nommée membre du conseil d'administration du Centre national de la recherche scientifique en qualité de personnalité qualifiée choisie en raison de sa compétence scientifique et technologique, en remplacement de Barbara Demeneix.

ARS Grand Est : Marie-Ange Desailly-Chanson a été nommée directrice générale de l'agence régionale de santé Grand Est à compter du 8 avril 2020.

DDTM des Alpes-Maritimes : Mathieu Eyrard, administrateur principal des affaires maritimes, a été nommé directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral des Alpes-Maritimes, pour une durée de quatre ans, à compter du 1^{er} mai 2020.

DDTM de la Manche : Jean-Pascal Devis a été renouvelé pour une période d'un an dans ses fonctions de directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral de la Manche à compter du 1^{er} mai 2020.

DDCS de l'Eure : Guillaume Pain a été renouvelé pour une période d'un an dans ses fonctions de directeur départemental adjoint de la cohésion sociale de l'Eure à compter du 4 mai 2020.

DDPP des Hauts-de-Seine : Patrick Drouet a été renouvelé pour une période d'un an dans ses fonctions de directeur départemental de la protection des populations des Hauts-de-Seine à compter du 18 mai 2020.

DDT de l'Ardèche : Albert Grenier a été renouvelé pour une période d'un an dans ses fonctions de directeur départemental des territoires de l'Ardèche à compter du 18 mai 2020.

DDT des Deux-Sèvres : Frédéric Hennequin a été renouvelé pour une période d'un an dans ses fonctions de directeur départemental adjoint des territoires des Deux-Sèvres à compter du 18 mai 2020.

DDPP des Pyrénées-Atlantiques : Pierre Cabridenc a été renouvelé pour une période d'un an dans ses fonctions de directeur départemental adjoint de la protection des populations des Pyrénées-Atlantiques à compter du 27 mai 2020.

DDT de l'Aveyron : Joël Fraysse (ICPEF), a été nommé directeur départemental des territoires de l'Aveyron, pour une durée de cinq ans, à compter du 15 mai 2020.

contribue aux changements climatiques dans la mesure où il est générateur de GES dans une proportion estimée entre 3 et 7 % des émissions. Ces dernières proviennent à la fois de l'énergie nécessaire et des procédés biochimiques utilisés dans le traitement des eaux usées. Mais, du fait de la décomposition de la matière organique qu'elles contiennent, les eaux usées non traitées sont aussi une importante source de méthane, un puissant gaz à effet de serre. Le rapport souligne que les eaux usées contiennent plus d'énergie que ce qui est nécessaire à leur traitement, à condition, bien sûr, de savoir l'exploiter. Or, on estime qu'entre 80 et 90 % des eaux usées sont rejetées sans traitement à travers le monde.

Concrètement, une gestion optimale de la ressource en eau implique d'investir dans des techniques de traitement capables de tirer le méthane de la matière organique et ainsi générer l'énergie nécessaire au processus sous forme de biogaz, comme cela se fait déjà dans des pays en pénurie d'eau comme la Jordanie, le Mexique, le Pérou ou la Thaïlande. Ces techniques ont permis de réduire les émissions de milliers de tonnes de CO₂ tout en réalisant des économies et en améliorant la qualité du service.

Le rapport cite également des actions innovantes en matière de gestion de l'eau telles que le captage du brouillard, ou, plus classiques mais tout aussi efficaces, la protection des zones humides, ou les techniques agricoles dites "de conservation". Ces dernières permettent de préserver la structure des sols, la matière organique et l'humidité en dépit d'une moindre pluviométrie. De même, la "réutilisation" des eaux usées traitées pour l'irrigation ou l'industrie est une voie intéressante.

INTÉGRER SYSTÉMATIQUEMENT LES MESURES D'ADAPTATION ET D'ATTÉNUATION

Malheureusement, constatent les auteurs, si la nécessité de lutter contre les changements climatiques par une meilleure gestion du cycle de l'eau est bien reconnue, elle ne se traduit pas dans les faits. « *Le mot "eau" apparaît rarement dans les accords internationaux sur le climat* », relève Audrey Azoulay. Les "contributions déterminées au niveau national", soumises par les

États dans le cadre de l'Accord de Paris, demeurent d'ordre général sans proposer de plans spécifiques pour l'eau. Si une majorité de pays reconnaissent l'eau dans leur "portefeuille d'actions", moins nombreux sont ceux qui ont estimé les coûts de ces actions et moins nombreux encore ceux qui ont mis en avant des projets précis. Quant aux synergies possibles entre les mesures d'adaptation et d'atténuation, elles sont souvent négligées.

Il existe de plus en plus de possibilités d'intégrer systématiquement la planification de l'adaptation et de l'atténuation dans les investissements dans le domaine de l'eau, de manière à rendre ces opérations plus attrayantes pour les bailleurs de fonds.

Un bon exemple à cet égard est donné par un projet de fonds vert pour le climat au Sri Lanka qui vise à améliorer les systèmes d'irrigation de communautés villageoises vulnérables et à encourager des pratiques agricoles intelligentes face au climat dans trois bassins fluviaux. Il offre à la fois des avantages d'adaptation au climat et d'atténuation, tout en conservant l'eau et en protégeant les sources d'eau potable.

D'autres initiatives liées à l'eau et aux changements climatiques génèrent également des avantages connexes, tels que la création d'emplois, l'amélioration de la santé publique, la réduction de la pauvreté, ou la promotion de l'égalité des sexes.

L'adoption de mesures intégrées d'adaptation et d'atténuation est une proposition gagnant-gagnant, bénéfiques pour la gestion durable des ressources en eau et pour le droit humain à l'eau potable et à l'assainissement. Elles s'attaquent en outre directement aux causes et aux conséquences des changements climatiques, y compris dans la réponse à apporter face aux phénomènes météorologiques extrêmes.

Le rapport mondial sur les ressources en eau 2020 est téléchargeable à l'adresse : <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000372941.locale=en> ●